

Los Angeles - 1984

Garanties versées

Respectant les délais qui lui avaient été fixés lors de la dernière réunion de la commission exécutive du Comité International Olympique, les 29 et 30 janvier à Lausanne, le Comité d'organisation des Jeux de la XXIIIe Olympiade, pour 1984 à Los Angeles, a versé la garantie financière qui lui était demandée, soit la somme de 500 000 FS.

Cette opération bancaire devance de quelques jours la signature du deuxième contrat, entre le CIO, d'une part, et ses deux partenaires américains, le Comité Olympique des Etats-Unis et le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de 1984, d'autre part.